

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le mardi 24 juin 2014 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mme BLANC Jocelyne - Mme BREGEON Ségolène - Mr BUSSET Christophe - Mr CAVALLARO Vincent - Mr CHAPPAT Michel – Mr COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre - Mme COURBON Béatrice - Mr FAURE Frédéric - Mr JOURDAIN Pierre – Mr ROCHE Alexandre – Mme SERAYET Michèle – Mr TEUMA Jean-Yves - Mr THOMAS Alain – Mr VAURE Alexandre

ABSENT EXCUSE : Mr BLACHIER Raphaël (pouvoir à Mr COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : Mme SERAYET Michèle

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir : 1

Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 22 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune s'est réuni le vingt juin 2014 pour procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Suite à l'absence de quorum, le conseil municipal s'est à nouveau réuni.

Monsieur Alain THOMAS, maire, a ouvert la séance.

Madame Michèle SERAYET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire, après avoir appelé chaque membre du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et rappelé que le conseil municipal délibère valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mr CHAPPAT Michel ; Mr JOURDAIN Pierre ; Mr ROCHE Alexandre ; Mr VAURE Alexandre.

Il a été ensuite procédé à l'élection des délégués.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	15
e. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SERAYET Michèle	9	neuf
CHAPPAT Michel	9	neuf
THOMAS Alain	9	neuf
COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre	6	six
BUSSET Christophe	6	six
FAURE Frédéric	6	six

Madame SERAYET Michèle, née le 14.11.1942 à ANNONAY (07), domiciliée 144 chemin de Chazeaux – 07430 SAVAS

a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur CHAPPAT Michel, né le 23.03.1947 à ANNONAY (07), domicilié 26 rue de la Mairie – 07430 SAVAS

a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur THOMAS Alain, né le 29.11.1950 à ANNONAY (07), domicilié 144 chemin de Chazeaux – 07430 SAVAS

a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote5
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 9
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]..... 9
- e. Majorité absolue.....5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOURDAIN Pierre	8	huit
COURBON Béatrice	8	huit
BREGEON Ségolène	7	sept
TEUMA Jean-Yves	1	un
CAVALLARO Vincent	1	un
BLACHIER Raphaël	1	un
VAURE Alexandre	1	un

Monsieur JOURDAIN Pierre, né le 27.05.1948 à ANNONAY (07), domiciliée 943 route du Relais – 07430 SAVAS

a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame COURBON Béatrice, née le 25.07.1962 à ALES (30), domiciliée 122 chemin de la Vigne – 07430 SAVAS

a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame BREGEON Ségolène, née le 07.05.1965 à ANNONAY (07), domiciliée 24 rue des Tilleuls – 07430 SAVAS

a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

La délibération relative à la désignation de représentants à la commission communale des impôts directs a été retirée et reportée au prochain conseil municipal.

FONCTION PUBLIQUE – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'Article 31 du décret n°85.565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales : « Les avis émis par les comités techniques paritaires sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonctions dans la ou les collectivités ou établissements intéressés. Les comités doivent, dans un délai de deux mois, être informés par une communication écrite des suites données à leurs avis ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche a émis un avis favorable le 21 février 2014 concernant la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe suite à avancement de grade de l'agent occupant cet emploi.

Monsieur Le maire propose la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

FINANCES LOCALES - ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE LA SOCIETE SOFCAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une erreur d'encaissement, la société Sofcap a adressé à la commune un chèque de 18,81 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'encaissement de ce chèque.

DECISION BUDGETAIRE - VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus aux chapitres 042 de la section de fonctionnement et 040 de la section d'investissement du budget communal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Augmentation de crédits

Fonctionnement– dépenses

042 Opérations d'ordre de transfert entre section
6811 Dotation aux amortissements + 12 300,00

Investissement – dépenses

040 Opérations d'ordre de transfert entre section
2313 Constructions + 20 000,00

Investissement – recettes

040 Opérations d'ordre de transfert entre section
28041582 Bâtiments et installations + 12 300,00

Diminution sur crédits déjà alloués

Fonctionnement– dépenses

043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section
6811 Dotation aux amortissements + 12 300,00

Investissement – dépenses

041 Opérations patrimoniales
2313 Constructions + 20 000,00

Investissement – recettes

041 Opérations patrimoniales
28041582 Bâtiments et installations + 12 300,00

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE tels qu'ils lui sont présentés les virements de crédit.

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche utile à cet effet.

SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE DENEIGEMENT DE LEUR VOIRIE AU COURS DE LA CAMPAGNE HIVERNALE 2013/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, adopté en séance du 19 octobre 2009, les communes peuvent solliciter une subvention pour l'hiver 2013/2014.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du conseil général.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette proposition.

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre de l'aide aux communes pour le déneigement de leur voirie au cours de la campagne hivernale 2013/2014.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 15 avril 2014 relative à la délégation du conseil municipal au Maire. Il informe du courrier de la préfecture en date du 04 juin 2014 concernant cette délibération. En effet, il convient d'inviter le conseil municipal à préciser l'étendue de la délégation car celle-ci ne peut être sans limite sinon il est considéré que le Maire n'a pas reçu de délégation. Les rubriques 2, 3, 15, 16, 17, 20 et 21 sont concernées. Il est décidé que la délibération sera représentée lors du prochain conseil municipal.

Bâtiments communaux :

Il est fait état qu'une étude est en cours concernant un projet de local traiteur à la maison rurale d'animation.

Voirie :

Monsieur le Maire présente le programme de voirie pour 2014.

Il est évoqué des travaux sur la plate forme des conteneurs semi-enterrés à Samoyas : mise en place d'un revêtement bitumineux. D'autre part, Monsieur le Maire propose l'installation de panneau d'affichage communal et l'étude de mise en place d'éclairage public et de boîte aux lettres.

Il est demandé un devis à Monsieur Chazot sur le revêtement bitumineux ainsi que sur la réfection du chemin des Traverses.

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Direction Départementale des Territoires de Privas. Il explique que l'article 123 de la loi de finances initiale pour 2014 du 29 décembre 2013 a abrogé l'article 7-1 de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui régissait l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Cette nouvelle disposition supprime la possibilité de reconduire la convention en cours conclue avec la commune en 2013.

Divers :

Lancement de la saison du Mille Pattes : Savas le mercredi 25 juin à 19 h 00.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la bonne organisation de l'Ardéchoise.

Fermeture de la mairie le 1er juillet 2014 pour cause de formation.

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier demandant la réalisation d'un carré bouliste de pétanque de 30 ml x 30 ml aux abords de la maison rurale d'animation.

La séance est levée à 21 h 55.